

Le 7 novembre 2008 : Le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire remet son rapport sur le suivi radioécologique des eaux autour des installations nucléaires et sur la gestion des anciens sites d'entreposage de déchets radioactifs au ministre d'Etat, Jean-Louis BORLOO.

Le 7 novembre 2008, le Président du Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN), le sénateur Henri REVOL, a remis au ministre d'Etat, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire [le rapport du HCTISN](#) sur le suivi radioécologique des eaux autour des installations nucléaires et sur la gestion des anciens sites d'entreposage de déchets radioactifs qui comporte **18 recommandations pour améliorer l'information, la transparence et la concertation avec les parties prenantes...**

A la suite de l'événement survenu le 7 juillet 2008 sur le site de la société SOCATRI, le ministre d'Etat a sollicité l'avis du Haut comité par [lettre du 22 juillet 2008](#). Selon les rapports de synthèse présentés par les autorités de sûreté nucléaire, par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, par les « grands exploitants » d'installations nucléaires... l'état radioécologique des nappes phréatiques sous et autour des sites nucléaires ne pose globalement pas de problème significatif de nature environnementale ou sanitaire. Des marquages radiologiques sont constatés au niveau de quelques sites nucléaires : ils font dans ce cas l'objet (de longue date) d'une surveillance et d'une attention renforcée.

Les travaux menés par le Haut comité l'amènent à constater qu'il existe aujourd'hui des fondements législatifs solides pour permettre information du public, transparence et concertation avec les parties prenantes. Le Haut comité constate cependant qu'il est difficile, pour le public, d'appréhender la situation radioécologique des sites nucléaires et des anciens entreposages de déchets. **Il existe en effet une information abondante et diversifiée, souvent disponible depuis longtemps ; elle est cependant éparse, disparate, compartimentée et est, dans un certain nombre de cas, difficile d'accès.**

A la suite de ces travaux, le Haut comité formule 18 recommandations qui visent notamment à :

- ☒ rendre l'information plus compréhensible et plus accessible pour le public avec :
 - le développement d'un portail internet permettant un accès facilité à l'information ;
 - le développement d'une échelle de communication adaptée aux cas de pollution radiologique de l'environnement.

- ☒ renforcer le rôle des Commissions locales d'information : grâce à leur composition pluraliste, ces instances doivent jouer un rôle d'aiguillon au niveau local et favoriser l'information et la concertation avec les parties prenantes

Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire

(de telles commissions méritent d'être créées autour des sites d'entreposage de déchets naturellement radioactifs qui n'en sont pas encore dotés lorsqu'il existe des enjeux environnementaux ou sociétaux importants).

- ✎ développer une capacité d'expertise diversifiée et indépendante des experts qui interviennent usuellement dans l'industrie nucléaire; cette recommandation pourrait très rapidement être mise en œuvre en faisant appel à des laboratoires agréés « indépendants » (laboratoires d'universités, d'associations de protection de l'environnement...) pour réaliser des analyses environnementales sur les sites nucléaires.

Le Haut comité va diffuser son rapport auprès des parties prenantes intéressées. Il fera ensuite un point régulier, et notamment à l'occasion de son rapport annuel d'activité, sur la manière dont ces recommandations seront mises en œuvre.

Contact :

Monsieur Stéphane NOEL - ☎ 06.74.16.37.26

Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire
C/o DGPR - Immeuble ATRIUM
5, place des Vins de France
75573 Paris cedex 12

Mail : hctisn@gmail.com

Web : www.hctisn.fr

Communiqué de presse